

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 31 MAI 2023

N° 23-00671 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture de concours directs de recrutements de Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens-dentistes généralistes, pour le compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023**, conformément au tableau ci-dessous.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du diplôme requis à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

N°	Intitulé des concours	Diplômes requis	Nombre de postes
1.	Médecins généralistes	diplôme d'Etat de docteur en médecine ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	560
2.	Pharmaciens généralistes	diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	140
3.	Chirurgiens-dentistes généralistes	diplôme d'Etat de Docteur en chirurgie-dentaire de tout autre diplôme reconnu équivalent	30
TOTAL			730

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi, sont autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse www.econcours.gov.bf ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site www.econcours.gov.bf), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn.**

C. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers dans la limite du nombre de poste à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à la direction des ressources humaines du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, sise au côté ouest de l'Ecole nationale de santé.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte, y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité;
- un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation en cours de validité (l'attestation de soutenance n'est pas acceptée) ;
- une attestation d'inscription à l'ordre.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites du concours se déroulent en ligne. L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité, ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de culture générale et un test de spécialité, administrés sous forme de Questions à choix multiple (QCM) sur une plateforme informatique.

L'épreuve de culture générale est notée sur vingt (20) points et l'épreuve de spécialité sur quarante (40) points.

Toute note inférieure au cinquième (1/5) du nombre total des points est éliminatoire.

Les date, lieu et chronogramme d'administration des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

Les candidats admis seront immédiatement intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaires stagiaires et affectés par choix simple des postes suivant l'ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé à **6h30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation
le Secrétaire Général

Hamidou SAWADO
Officier de l'Ordre de l'Etat

